

2A2C

1513 Chemin de la hount de rey 32 000 AUCH

Capital social : 5 320,00 €

Immatriculée au RCS AUCH : 500 062 260

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 11
JUILLET 2025**

Les associés de la société civile immobilière 2A2C se sont réunis en assemblée sur convocation de la gérance sur l'ordre du jour ci-après énoncé :

ORDRE DU JOUR

- Constatation du retrait de Monsieur Alain GESTA en qualité d'associé
- Pouvoirs pour l'accomplissements des formalités

Sont présents ou représentés :

- Madame Céline GESTA
- Madame Amandine GESTA
- Madame Caroline GESTA

Ensemble, représentant la totalité des parts sociales constituant le capital savoir :

Le capital social est fixé à la somme CINQ MILLE TROIS CENT VINGT EUROS (5 320,00 EUR) divisé en cinq cent trente-deux (532) parts de dix (10,00 euros) chacune, portant les numéros 1 à 532 qui sont attribuées aux membres associés en proportion de leurs apports, savoir :

Titulaire de la pleine propriété des parts	Nombre de parts	Numéros affectés
Madame Céline GESTA	178	89 à 266
Madame Caroline GESTA	133	267 à 399
Madame Amandine GESTA	133	400 à 532

Cg AG CO

Titulaire de l'usufruit des parts	Nombre de parts	Numéros affectés
Madame Céline GESTA	88	1 à 88
Titulaires de la nue-propriété des parts	Nombre de parts	Numéros affectés
Madame Caroline GESTA	44	1 à 44
Monsieur Amandine GESTA	44	45 à 88

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 532 parts.

PREMIERE RESOLUTION

Par suite d'actes de donations reçus par Maître Antoine OLIVIER Notaire à CONDOM (32100) le 11 juillet 2025, les associées constatent que Monsieur Alain GESTA a cédé l'ensemble des parts sociales qu'il détenait, et par conséquence le retrait de sa qualité d'associé au sein de la société.

Les donataires ont respectivement accepté les présentes donations aux termes des actes susvisés.

Précision étant faite, que Monsieur Alain GESTA conserve la qualité de gérant, ainsi qu'il avait été nommé aux termes des statuts de la société et ainsi que ces derniers le permettent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Monsieur Alain GESTA avec faculté de délégation à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par suite de la présente délibération.

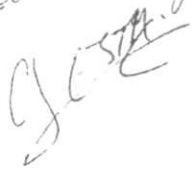
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à CONDOM

Le 11 juillet 2025

Certifié conforme par la gérance

Caroline Gest


Amandine Gest


Céline Gest
